



VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT ASSURÉE

ASSUREZ L'ESSENTIEL : votre vie, votre santé et votre famille



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

1^{er} mai 2021

ASSURANCE MALADIE

	OPTIONS				
	1	2	8	9	10
Médicaments					
Franchise annuelle (1 ^{er} janvier au 31 décembre)					
- Individuelle et monoparentale	1 144 \$ par adulte	300 \$	Ticket modérateur	Ticket modérateur	
- Couple et familiale		600 \$	15 \$	10 \$	
Remboursement maximum admissible	100 %	70 %	70 %	80 %	
Garanties incluses		70 %	70 %	70 %	
Ambulance		Illimité	Illimité	Illimité	
Examen de la vue		50 \$ / 24 mois	50 \$ / 24 mois	50 \$ / 24 mois	
Accidents aux dents naturels		Max. admissible de 2 500 \$ / accident			
Vie	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	
Décès mutilations accidentels	10 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	
Maladie grave (18 affections)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	
Maladie complémentaire					
Franchise annuelle (1 ^{er} janvier au 31 décembre)					300 \$ par certificat
Remboursement maximum admissible					80 %
Garanties additionnelles					
Assurance voyage					100 %
Assurance annulation voyage					5 000 \$ / assuré / voyage



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

ASSURANCE MALADIE (suite)

	OPTIONS				
	1	2	8	9	10
Frais médicaux*					80 %
Honoraires d'infirmiers					Max. admissible de 3 000 \$ / année civile
Prothèses mammaires					Max. admissible de 200 \$ / période de 24 mois consécutifs
Bas élastiques médicaux					2 paires par année civile
Séjour dans un établissement de soins de santé autorisé à fournir des soins de réadaptation ou de convalescence					Chambre semi-privée; max.combiné de 120 jours / invalidité
Chaussures orthopédiques, chaussures correctrices, orthèses podiatriques et éléments correctifs					Maximum combiné de 300 \$ / année civile
Prothèse capillaires					Max. admissible de 300 \$ à vie
Soins dentaires à la suite d'une blessure accidentelle					Max. admissible de 2 500 \$ / accident.
Prothèses auditives					300 \$ / 36 mois

* Certains maximum s'appliquent et voir la liste des produits couverts.



ASSURANCE MALADIE (suite)

	OPTIONS				
	1	2	8	9	10
Professionnels de la santé					
Diététistes					Max. de 20 \$ / visite; 500 \$ / assuré / année civile
Massothérapeutes, orthothérapeutes, naturopathes et kinésithérapeutes					Max. combiné de 500 \$ / année civile
Physiothérapeutes, thérapeutes en réadaptation physique, travailleurs sociaux, orthophonistes, audiologistes, chiropraticiens, ostéopathes, podiatres et acupuncteurs					Max. de 500 \$ / année civile pour pour chacun de ces spécialistes
Psychologues et psychothérapeutes					Max. combiné de 500 \$ / année civile
Psychiatres					Max. de 500 \$ / année civile Ces frais sont remboursés à 50 %

ASSURANCE SOINS DENTAIRES

Disponible moyennant la souscription à l'assurance médicaments ou maladie complémentaire. Le statut doit être identique pour les deux garanties soit (individuel, monoparental, couple ou familial) et doit être maintenue pour une durée minimale de 24 mois.

Franchise (par année civile) (individuel, monoparental, couple ou familial)	>	50 \$ par certificat
Remboursement		
- Soins préventifs	>	80 %
- Restauration de base	>	80 %
- Restauration majeure	>	50 %
Remboursement maximal	>	1 000 \$ par assuré par année civile

ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

L'assurance invalidité est nécessaire à votre sécurité ainsi qu'à celle de votre famille. Votre santé financière en dépend !

Prestation mensuelle :		Minimum : 500 \$	Maximum : 8 000 \$
Délai de carence	>	30, 60, 90 ou 120 jours	
Propre occupation	>	5 ans	
Prestation maximale	>	Pouvant aller jusqu'à 65 ans	
Invalidité partielle	>	Incluse	
Assurabilité future	>	En option	
Indexation des prestations	>	En option	

ASSURANCE FRAIS DE BUREAU

Poursuivez vos affaires même en votre absence. En cas d'invalidité, cette assurance vous remboursera vos dépenses de bureau.

Prestation mensuelle :		Minimum : 500 \$	Maximum : 8 000 \$
Délai de carence	>	30 jours	
Prestation maximale	>	24 mois ou 60 mois (selon certains critères d'admissibilité)	

ASSURANCE MALADIE GRAVE - ADHÉSION AVANT 60 ANS

Ce montant forfaitaire qui vous permet d'assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave est le complément idéal à l'assurance invalidité.

Membre et conjoint			
Minimum : 10 000 \$		Maximum : 500 000 \$	
Période de survie	>	30 jours	
40 affections courantes (au choix de 4 ou 18 maladies)	>	Dont les 3 plus importantes : crise cardiaques, accident vasculaire cérébral et cancer (mettant la vie en danger)	

ASSURANCE VIE

Sécurisez votre famille. L'assurance vie protège votre famille en cas de décès. Elle sert entre autres à couvrir vos dettes et votre hypothèque.

Minimum - membre :	25 000 \$	Maximum - membre :	1 000 000 \$
Minimum - conjoint :	10 000 \$	Maximum - conjoint :	750 000 \$
Minimum - enfants à charge :	5 000 \$	Maximum - enfants à charge :	40 000 \$
Garantie décès et mutilation accidentales (membre - conjoint - enfants)			

Profitez de l'expertise de votre conseiller :

1 877 579-5585
LussierDaleParizeau.ca

 **Lussier
Dale Parizeau**TM
Cabinet de services financiers